

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre d'administrateurs

L'an deux mille vingt quatre, le cinq février,

En exercice: 17

: 13

Présents : 13

Votants : 17

Procurations: 4

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Castelginest dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame la Vice-Présidente du**

C.C.A.S

Convocation du Conseil d'Administration en date du : 05/02/2024

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil d'Administration en exercice est présente.

Affichage en date du:

05/02/2024

<u>Présents</u>: Mme LANDES, Mme AZAM, Mme BOSQ, Mme CHAMFEUIL, Mme CHERT-RAMES, Mme CRISTOL, Mr DALMONTI, Mme DELCASSE, Mr DESSEAUX, Mr DIZIER, Mr LEBRIS, Mme MACHADO, Mme VARLIETTE

Absents:

Membres du conseil d'administration excusés ayant donné Procurations: Monsieur le Président du CCAS donne pouvoir à Mme LANDES, Mr ABEILHOU donne pouvoir à Mr DALMONTI, Mr DARDENNE donne pouvoir à Mr DIZIER, Mr DUMAS donne procuration à Mme LANDES.

Secrétaire de Séance : Mr DALMONTI Luc

Objet : Compte-rendu des décisions prises par le Président du CCAS dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est rendu compte des décisions prises en application de la délibération n° 2020/002 en date du 25 juin 2020 relative aux délégations reçues du Conseil d'Administration.

- Décision portant sur la prise en charge des aides cantine de l'année scolaire 2023/2024.
- Décision portant sur l'accord de bons alimentaires
- Domiciliations

DATE	N° Acte	Intitulé de l'acte
05/02/2024	Décembre 2024/001/NC	Domiciliation
08/12/2023	Décembre 2023/087/NC	Bon alimentaire
7/02/2024	Décembre 2024/002/NC	Bon alimentaire

Le Conseil d'Administration, au vu de l'exposé de Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré :

- **PREND** acte de la présentation du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Président dans le cadre des délégations reçues du Conseil d'Administration.

L'ensemble de ces décisions est conservé dans le registre Tome II

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Pour extrait conforme, Castelginest, le 05/02/2024

Grégoire CARNEIRO,

Résultats du vote

Pour: UNANIMITE

Contre: Abstentions:

Pour le Président

Mme Jacqueline Landee
Vice-Présidente

Président du CCAS